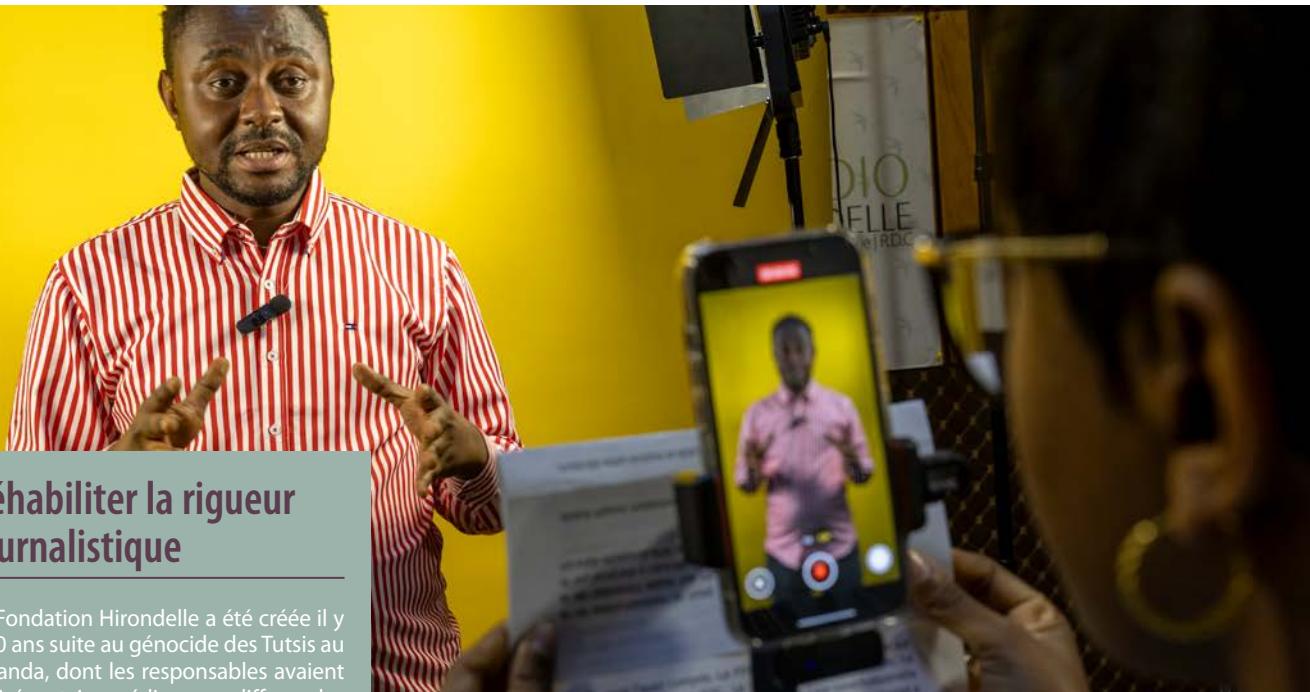


S'INFORMER POUR COMPRENDRE, DIALOGUER POUR S'ENTENDRE



Réhabiliter la rigueur journalistique

La Fondation Hirondelle a été créée il y a 30 ans suite au génocide des Tutsis au Rwanda, dont les responsables avaient utilisé certains médias pour diffuser des mensonges et des appels à la haine. En 2025, la désinformation est devenue un mouvement généralisé aux conséquences potentiellement durables. Le principal risque lié à cette dynamique, qui gagne en efficacité au fil de la digitalisation et de l'essor de l'intelligence artificielle générative, se pose pour la cohésion sociale : les populations moins connectées ou qui parlent des langues négligées, sont laissées pour compte dans la production et le partage de connaissances vérifiées ; dès lors, une part croissante de la population adhère à des récits trompeurs ; et les capacités de chacun.e à dialoguer s'érodent, favorisant la polarisation.

Face à la désinformation, les médias d'information ont un rôle fondamental à jouer, en étant les garants de la production de contenus journalistiques conformes aux règles éthiques et aux standards professionnels, tels que la factualité, l'équilibre, la transparence et la proportionnalité. Ils doivent être la boussole dans cette jungle informationnelle. Quant à l'éducation aux médias et à l'information, elle est dorénavant essentielle et complémentaire de ce travail journalistique. Mais les médias ne peuvent pas tout. Contre la désinformation exige une plus grande collaboration avec les acteurs clefs du secteur public, du secteur privé, de la société civile, des think tanks, de l'éducation et de la recherche.

Caroline Vuillemin, Directrice générale

Le journaliste Dandjes Luyila enregistre une vidéo pour les réseaux sociaux dans les studios du Studio Hirondelle RDC, à Kinshasa. © Gwenn Dubourthoumieu / Fondation Hirondelle

L'INFORMATION FIABLE, REMÈDE À LA DÉSINFORMATION

Dans un espace médiatique dominé par les réseaux sociaux, la désinformation a trouvé un terreau fertile pour proliférer ces dix dernières années. Pour contrer ce phénomène nuisible à la cohésion des sociétés, une approche préventive reste à inventer.

En 2025, dans l'espace médiatique en ligne, la désinformation est devenue un phénomène à la fois généralisé, lucratif et efficace. Plus de 17 % du trafic mondial sur Internet est factice, constitué de robots, d'utilisateurs insincères ou malveillants. Près de la moitié de la population mondiale déclare s'être laissée berner par une infox au cours de l'année écoulée. Plus de 2,6 milliards de dollars US sont achetés en espaces publicitaires sur des sites de désinformation. Et 87 % de la population mondiale estime que la désinformation a déjà eu un impact important sur la vie politique de son pays.

Comme l'a montré l'histoire du XX^e siècle, la désinformation de masse ne date pas d'hier. Elle a longtemps été l'apanage de régimes autoritaires, qui faisaient œuvre de propagande médiatique quand les régimes démocratiques favorisaient au contraire un pluralisme des médias garantissant à la fois la liberté d'expression et le contrôle des puissants par un public informé. Mais depuis dix ans, la domina-

tion des réseaux sociaux dans le paysage médiatique mondial a permis à la désinformation de prendre des formes multiples et de proliférer : infox destinées à susciter l'inquiétude chez certains profils psychologiques ciblés (Cambridge Analytica), chaos informationnel propagé par des acteurs médiatico-militaires pour jeter un écran de fumée sur leurs activités (groupe Concord de feu Evgueny Prigojine), industrie du *deep fake* dopée à l'intelligence artificielle pour mener des campagnes d'influence politique dans des pays étrangers (Doppelgänger)... Avec à chaque fois, la démultiplication de ces campagnes par des utilisateur.rice.s conditionné.e.s par des algorithmes, et prompts à partager ces contenus inquiétants à la multitude de leurs contacts d'affinité.

Face à cette traînée de poudre désinformationnelle, les vieux remèdes ont fait long feu : le fact-checking a posteriori, s'il reste utile, est toujours sûr d'avoir trois longueurs de retard. Une approche préventive reste à inventer, et elle passe par trois niveaux de responsabilités : celle des médias qui doivent produire et diffuser plus d'information de qualité, celle des Etats qui doivent favoriser la circulation de l'information fiable en encourageant le journalisme et en régulant les plateformes pour lui donner plus de visibilité, et celle du public à qui il appartient par ses choix de consommation médiatique et son esprit critique de ne pas se laisser tromper. En partant des expériences de la Fondation Hirondelle, ce numéro de Médiation propose un tour d'horizon de quelques initiatives en la matière, habitées par la conviction qu'une société mieux informée est aussi mieux outillée pour aborder les grands problèmes auxquels elle est confrontée, de façon inclusive et concertée. ■

Entretien

SURVEILLER LES PLATEFORMES ET RÉDUIRE LES FRACTURES NUMÉRIQUES

© DR



Depuis 2021, Ourveena Geereesha Topsy-Sonoo est Rapporteure spéciale sur la liberté d'expression et l'accès à l'information au sein de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP). Elle raconte la naissance d'un cadre juridique pour la lutte contre la désinformation en ligne dans un continent où l'information a longtemps été denrée rare.

L'article 9 de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, adoptée en 1981 dans un contexte de faible densité médiatique en Afrique, promulgue le droit de « recevoir de l'information ». Quel est le degré d'accomplissement de ce droit aujourd'hui à l'échelle du continent ?

Ourveena Geereesha Topsy-Sonoo : Il est resté faible jusqu'en 2013, année où l'Union africaine (UA) s'est dotée d'une Loi type sur l'accès à l'information. Cette Loi type relevait certaines caracté-



Affiche de sensibilisation contre la désinformation en bord de route à Abidjan, janvier 2025. © Sia Kambou / AFP

ristiques communes à tous les pays du continent, telles que « le peu de familiarité avec la pratique de l'archivage et la culture du secret bien ancrée dans les services publics, le niveau élevé d'analphabétisme et de pauvreté, ainsi que les difficultés d'accès à la justice ». Il en résultait un déficit d'accès à l'information qui, poursuivait la Loi type, privait « les citoyens de leur droit de participer à la prise de décisions politiques et de demander des comptes aux représentants élus ». Pour répondre à ces défis, la Loi type a promulgué plusieurs obligations s'appliquant aux administrations publiques et privées : notamment celle de créer, d'organiser et de conserver l'information ; celle d'en effectuer une publicité proactive ; et celle de répondre activement aux demandes d'information des citoyen.ne.s dans une langue qu'ils peuvent comprendre.

A l'époque, 32 ans après la promulgation du droit d'accès à l'information par la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, seuls 11 pays de l'UA étaient dotés d'une loi nationale sur le sujet. Aujourd'hui grâce à cette Loi type, 29 pays¹ ont une législation nationale qui garantit le droit à l'information : c'est dire le chemin parcouru, même si beaucoup reste à faire dans une Union africaine qui compte 55 pays.

Dans un contexte de numérisation croissante des médias sur le continent, quels sont les apports des textes dont la CADHP s'est dotée après la Loi type : les Lignes directrices sur l'accès à l'information et les élections en Afrique (2017) et la Déclaration de principes sur la liberté d'expression et l'accès à l'information (2019) ? Plus récemment, quels sont les volets spécifiquement médiatiques de la Stratégie continentale sur l'intelligence artificielle adoptée par l'UA en juillet 2024 ?

Les deux premiers textes que vous mentionnez sont des éléments de *soft law* destinés d'une part à rappeler aux Etats l'intérêt de promulguer une loi nationale d'accès à l'information, d'autre part à les encourager à relever des défis qui restent importants en Afrique : s'assurer que tout le monde, même les personnes marginalisées ou vivant dans les régions rurales, ait accès à l'Internet et dispose des outils nécessaires pour chercher, recevoir et partager l'information. Rappelant que « l'accès à l'information est un élément fondamental de la gouvernance démocratique », les Lignes directrices de 2017 s'intéressent particulièrement aux élections. Elles rappellent aux Etats les obligations contenues dans la Loi type et, pour la première fois, en assignent également aux médias et plateformes en ligne : publication de chartes éditoriales et codes de déontologie, pluralisme, prohibition de la violence verbale et des conflits d'intérêt... La Déclaration de principes de 2019 est beaucoup plus détaillée, véritable ébauche de règlement africain du secteur

(1) Afrique du Sud, Angola, Bénin, Burkina Faso, Cap Vert, Côte d'Ivoire, Ethiopie, Gambie, Ghana, Guinée, Kenya, Liberia, Malawi, Maroc, Mozambique, Namibie, Niger, Nigeria, Ouganda, Rwanda, Seychelles, Sierra Leone, Soudan, Soudan du Sud, Togo, Tanzanie, Tunisie, Zambie, Zimbabwe.

des médias. On y trouve notamment la promulgation d'un « accès universel, équitable, abordable et significatif à l'Internet » ; l'obligation pour les Etats de « faciliter la création de médias communautaires » ; et des prescriptions très claires faites aux fournisseurs d'accès et plateformes, qui doivent permettre « l'accès à l'ensemble du trafic Internet de manière égale, sans discrimination » et sans entraver « la libre circulation de l'information en bloquant ou en privilégiant un trafic Internet particulier ».

Les défis posés par l'IA à l'intégrité de l'information peuvent avoir un impact négatif sur la cohésion de la société africaine

protéger les Africains contre l'utilisation abusive des technologies émergentes ». Elle entend également « élaborer des stratégies pour relever les défis posés par l'IA à l'intégrité de l'information en ligne qui peuvent avoir un impact négatif sur la cohésion de la société africaine et le bien-être de ses habitants ».

Par une résolution votée en mars 2025, la CADHP vous charge d'« élaborer des lignes directrices pour permettre aux États parties de surveiller les performances des plateformes »

et « promouvoir l'intégrité de l'information en ligne ». Quel est l'état de vos réflexions ?

La résolution 630 du CAHDP me mandate en effet pour aider les Etats à réguler les entreprises technologiques afin de maintenir une vérification indépendante des faits que beaucoup d'entre elles délaissent. Je suis en train de réfléchir avec des ONG africaines, Media Monitoring Africa et African Fact Checking Network, pour développer des lignes directrices. Le travail effectué tout récemment par l'Unesco, dans le cadre de la Journée mondiale de la liberté de la presse le 3 mai dernier, va nous servir. Ce travail a abouti à une déclaration conjointe avec l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et le Conseil des droits de l'homme de l'ONU, sur « l'impact de l'intelligence artificielle sur la liberté de la presse et les médias ». Lors des débats de cette journée, j'ai insisté sur le fossé qui se creuse entre l'Afrique et le reste du monde. L'IA fonctionne à partir de puces de haute puissance et de centres de données, ce qui suppose une forte capacité de recherche et de financement. Tout ceci n'existe pas en Afrique actuellement. La plupart des modèles d'IA sont développés hors du continent et ne sont donc pas adaptés aux langues, couleurs de peau et autres spécificités africaines. Dans ce contexte, nous ne pouvons qu'être attentifs aux recommandations de la déclaration conjointe, selon laquelle il importe « de réduire les fractures numériques ; de promouvoir l'éducation aux médias et à l'information » afin d'aboutir à « des systèmes d'IA sécurisés et dignes de confiance de manière inclusive et équitable, au bénéfice de tous ». ■

Le Digital Services Act (DSA) en bref



3 enquêtes
ouvertes par la Commission européenne pour infraction au DSA



6 % du chiffre d'affaires mondial
Montant maximum de l'amende encourue pour infraction du DSA



700 millions €
Amendes cumulées d'Apple et Meta dans le cadre du Digital Markets Act (DMA)

Source : Commission européenne.

Le Digital Services Act, outil de l'Union européenne pour dissuader la désinformation

Depuis le 25 août 2023, l'Union européenne dispose d'une législation qui lui permet de lutter contre la désinformation en ligne : le Règlement sur les services numériques, ou Digital Services Act (DSA). Celui-ci a d'abord imposé des obligations pour les très grandes plateformes numériques et moteurs de recherche (plus de 45 millions d'utilisateur.rice.s) opérant dans l'UE. Ils doivent désormais dépublier les contenus signalés comme illicites (pédopornographie, incitation à la haine...) ou comme des campagnes de manipulation d'opinion. Ils doivent aussi rendre transparentes leurs politiques de modération des contenus comme le fonctionnement de leurs algorithmes. Pour les contrevenants, les amendes sont très fortes : elles peuvent aller jusqu'à 6 % de leur chiffre d'affaires mondial.

Dans les années qui ont précédé l'instauration du DSA, la désinformation en ligne a en effet eu un impact politique majeur en Europe. La propagation de rumeurs sanitaires a ralenti la lutte contre la pandémie de Covid, et la diffusion massive d'infox sur les réseaux sociaux a influencé des scrutins aussi décisifs que le référendum sur le Brexit. « L'Internet ne doit plus être un Far West », a réagi Thierry Breton en 2020. Alors commissaire européen au marché intérieur, cet ancien PDG de grandes firmes françaises de télécommunications et de services numériques a d'abord pris l'initiative de réguler 19 très grands acteurs de l'économie numérique, principalement étaisuniens. Puis en février 2024, le DSA est devenu opposable à tous les fournisseurs d'accès et de contenus opérant dans l'UE, quelle que soit leur taille. Depuis janvier 2025, il est assorti

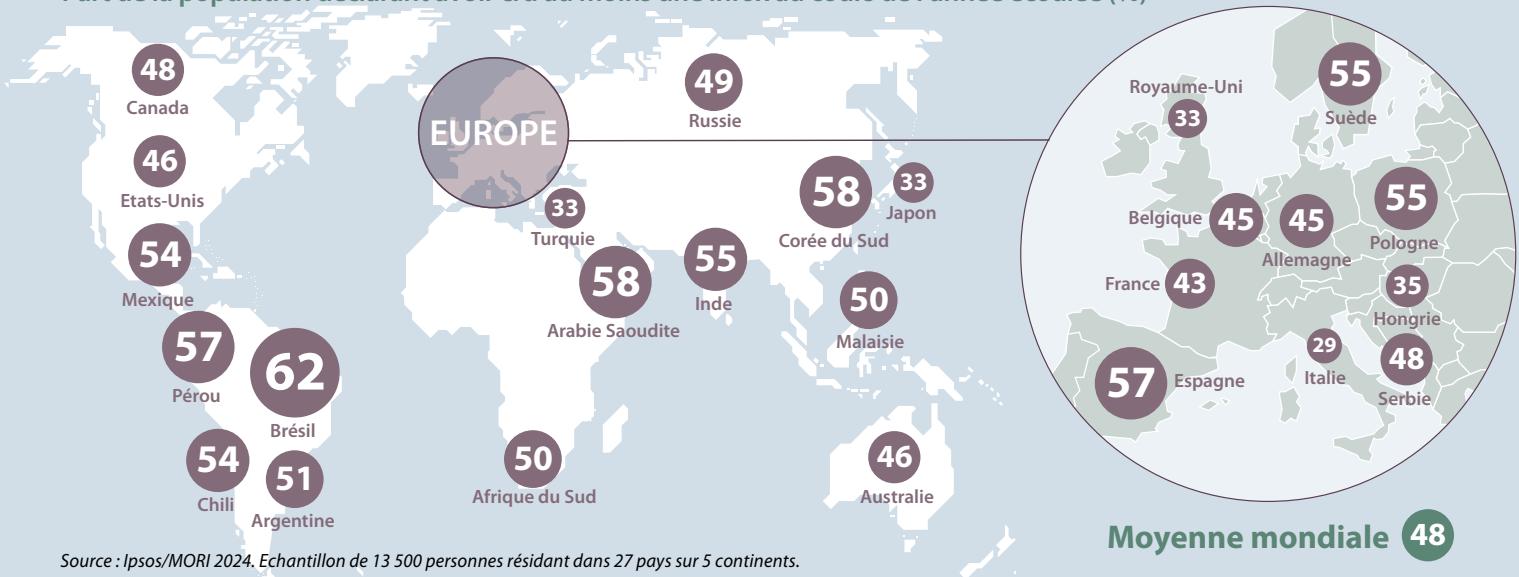
de deux codes de conduite, signés sur une base volontaire, pour lutter contre les discours de haine et la désinformation.

A ce jour, trois enquêtes ont été initiées par la Commission européenne dans le cadre du DSA. La première, ouverte en décembre 2023, concerne le réseau social X, accusé d'avoir instauré un système de certification des contenus qui induit ses utilisateur·rice·s en erreur, et d'avoir manipulé ses algorithmes pour favoriser la visibilité des contenus d'extrême-droite. La deuxième, ouverte en avril 2024, concerne Meta, dont les plateformes Facebook et Instagram sont soupçonnées de ne pas assez protéger leurs utilisateur·rice·s mineur·e·s contre le risque d'addiction et de dépendance à leur égard. La troisième, ouverte en décembre 2024, vise Tik Tok qui est soupçonné de ne pas avoir réagi face à la propagation massive par des utilisateurs étrangers de contenus désinformationnels au profit d'un candidat à l'élection présidentielle roumaine de décembre 2024, fait qui avait suscité quelques jours plus tard l'annulation du scrutin. Ces affaires n'ont pas encore été tranchées mais les peines encourues risquent d'être massives : le 23 avril 2025, la Commission européenne a prononcé des amendes de 500 millions d'euros et 200 millions d'euros à l'encontre respectivement d'Apple et Meta pour infraction envers le Digital Markets Act (DMA), une autre législation européenne sur le commerce en ligne destinée à réguler l'activité des géants du numérique et votée conjointement avec le DSA.

En chiffres

La désinformation : un phénomène massif, lucratif et efficace

Part de la population déclarant avoir cru au moins une infox au cours de l'année écoulée (%)



Source : Ipsos/MORI 2024. Echantillon de 13 500 personnes résidant dans 27 pays sur 5 continents.

17,9 %



Part du trafic factice (automatique ou malveillant) dans l'espace numérique mondial

Source : The State of Fake Traffic 2024, CHEQ, 2024.

10,4 %



Part du trafic factice (automatique ou malveillant) dans les médias d'information en ligne

50 %



Part de la population des pays OCDE qui peinent à discerner une information générée par l'intelligence artificielle d'une information produite par un être humain

Source : OCDE 2023.

2,6 milliards
US\$



Revenus publicitaires enregistrés chaque année par les sites de désinformation dans le monde

Source : NewsGuard.

87 %



Part de la population mondiale estimant que la désinformation a déjà eu un impact important sur la vie politique de leur pays

Source : Ipsos/Unesco 2023. Echantillon de 8 000 personnes résidant dans 16 pays sur 4 continents.

La désinformation, un phénomène inquiétant amplifié par les réseaux sociaux



76 %
Part de la population mondiale estimant que la désinformation est une menace pour la sécurité globale

Source : Ipsos. Echantillon de 22 989 personnes résidant dans 30 pays sur 5 continents.



85 %
Part de la population mondiale inquiète de l'impact de la désinformation sur leurs concitoyen-ne-s

Source : Ipsos/Unesco 2023. Echantillon de 8 000 personnes résidant dans 16 pays sur 4 continents.



87 %
Part de la population mondiale estimant que la désinformation aura un impact important sur les prochaines élections dans leur pays



68 %
Part de la population mondiale estimant que la désinformation circule surtout sur les réseaux sociaux



56 %
Part de la population mondiale classant les réseaux sociaux parmi ses deux principales sources d'information

Notre expérience



RENFORCER L'OFFRE ET LA DEMANDE D'INFORMATION DE QUALITÉ

© Fondation Hirondelle



Confrontée aux nouvelles formes de désinformation qui prolifèrent en ligne, la Fondation Hirondelle publie une note¹ qui renouvelle son approche pour lutter contre ce phénomène mouvant. Responsable de la recherche et des politiques à la Fondation, Sacha Meuter en résume les principales conclusions.

Pourquoi la Fondation Hirondelle a-t-elle ressenti le besoin de mettre à jour son positionnement sur la désinformation ?

Sacha Meuter : Dans son rapport 2024 sur les risques globaux, le World Economic Forum a estimé que la désinformation était la principale menace globale à court terme. Depuis quelques années, plusieurs facteurs négatifs se renforcent mutuellement et amplifient clairement cette menace. Des facteurs technologiques, l'intelligence artificielle et les réseaux sociaux se conjuguant pour faciliter la production et la diffusion massive de désinformation. Des facteurs politiques, avec le recul de la démocratie et la réduction des espaces civiques dans le monde. Des facteurs économiques, les médias d'information voyant l'essentiel de leurs revenus publicitaires captés par les géants de l'éco-

Lallé Tangara, journaliste reporter pour Studio Tamani, mène une interview avec un jeune résident du quartier Bamako Coura, à Bamako, capitale du Mali. © Harandane Dicko / Fondation Hirondelle

nomie numérique. Et des facteurs cognitifs, liés à la prolifération de chambres d'écho qui confortent les croyances. Cette conjonction de facteurs négatifs conduit à un chaos informationnel dans lequel l'information fiable et équilibrée devient moins visible.

De ce fait, les sociétés sont traversées par trois grandes failles : d'abord, une part croissante de la population adhère à des récits contre-factuels ; ensuite, la capacité de dialogue entre différents points de vue s'érode ; enfin, les populations les moins connectées et parlant des langues négligées dans l'espace numérique sont laissées pour compte du partage de connaissances. Cette situation représente un grand défi pour les médias d'information qui, comme ceux soutenus par la Fondation Hirondelle, entendent parler au plus grand nombre et contribuer à la cohésion des sociétés.

Quelle est la réponse de la Fondation Hirondelle à cette désinformation généralisée ?

Nous constatons que les approches principalement fondées sur le *fact-checking* et le *debunking* sont insuffisantes car elles se focalisent sur les propos de la désinformation ou arrivent trop tard, en réaction à une désinformation déjà relayée et amplifiée. La Fondation Hirondelle privilégie une approche préventive et inclusive en faveur de l'intégrité de l'information. Cette approche passe par un renforcement quantitatif et qualitatif de l'offre journalistique : soutien à des médias locaux, les

mieux à même de répondre à des besoins d'informations fiables et accessibles ; exigence accrue en matière de déontologie journalistique ; accroissement de la présence journalistique sur le terrain, notamment dans les zones les plus marginalisées où le vide d'information laisse vite place à la rumeur. Mais elle passe aussi par un renforcement qualitatif de la demande d'information et de l'esprit critique de notre public, à travers une plus grande transparence sur notre façon de produire l'information, et tout un travail d'éducation aux médias et à l'information.

Les médias locaux sont les mieux à même de répondre à des besoins d'informations fiables et accessibles

Votre note conseille une approche globale pour faire face à la désinformation. Dans cette approche, quels peuvent être vos principaux partenaires ?

Les bailleurs publics et privés sont des partenaires essentiels qui doivent en premier lieu amplifier leur soutien aux médias d'information dans un contexte qui leur est défavorable. Avec d'autres acteurs du monde des médias et du développement, nous devons également mener une action de plaidoyer auprès des géants de l'économie numérique pour qu'ils cessent de favoriser les diffuseurs de désinformation au détriment de la visibilité de l'information fiable. Mais il semble de plus en plus illusoire de compter sur la seule bonne volonté de ces géants de la technologie. La promotion de l'intégrité de l'information passera par l'intervention d'Etats qui reconnaissent cet enjeu, comme la Suisse qui accueille en juillet 2025 le Sommet mondial sur la société de l'information (WSIS+20) et le Sommet de l'intelligence artificielle pour le bien (« AI for Good »). Nous nous adressons enfin aux utilisateurs des médias, qui ont souvent le pouvoir de choisir quelle information ils veulent utiliser et quels acteurs médiatiques ils veulent soutenir. ■



Témoignage

AIDER TOUS LES PUBLICS À NAVIGUER DANS LE DÉSORDRE INFORMATIONNEL

Nina Verishagen et Diane Zerr, professeures à l'École polytechnique de la Saskatchewan (Canada), ont publié en 2022 *Disinformation: Dealing with the Disaster*. Ce manuel en ligne, qui s'adresse à tous les publics, fournit des outils pour développer son esprit critique et s'orienter dans l'espace informationnel en ligne.

Comment est née l'idée de publier un manuel sur la désinformation ?

Nina Verishagen et Diane Zerr : Il y a dix ans, alors bibliothécaires dans un établissement d'enseignement supérieur au Canada, nous avons donné des cours aux étudiant-e-s sur la manière de faire une recherche d'informations fiables. Au fil du temps, alors que le web se densifiait, les fausses informations en ligne se sont mises à proliférer, tandis que les gens perdaient leur capacité à les repérer. Nous avons réalisé qu'ils avaient besoin d'apprendre à exercer leur sens critique sur les informations en ligne. Un événement, pendant le confinement lié à la pandémie de Covid, nous a vraiment alertées. Alors que nous enseignions sur Zoom, un étudiant nous a confié qu'il ne lisait que les commentaires des articles parce qu'il pensait y trouver les informations les plus fiables. A ce moment-là, nous avons décidé d'écrire *Disinformation: Dealing with the Disaster* (« Désinformation : faire face au désastre »), et de le publier en accès libre, en utilisant un langage simple, dans l'espoir d'atteindre le plus grand nombre de personnes.

Quels types de désinformation avez-vous identifiés ? La situation a-t-elle évolué depuis la publication du livre en 2022 ?

Nous utilisons le terme générique de « désordre informationnel » pour englober différents types de fausses informations : la mésinformation, la désinformation, la malinformation, la déformation et la propagande. Tous ces phénomènes sont très répandus dans le paysage nord-américain.

Le désordre informationnel a évolué depuis la publication du livre. La malinformation et la déformation sont devenues les types les plus répandus en raison de l'évolution des technologies. La malinformation, c'est-à-dire le fait de légèrement modifier ou mésinterpréter une information pour nuire à une entité spécifique, est devenue très courante : les gens sont prompts à partager les gros titres et à les interpréter à leur manière sur les réseaux sociaux. Ces titres sont consultés par d'autres personnes qui les



Nina Verishagen D.R.



Diane Zerr D.R.

commentent et les partagent à leur tour, en particulier lorsqu'ils proviennent de comptes de célébrités ou d'influenceurs. La déformation est également de plus en plus courante. Elle arrive lorsqu'une personne ne partage sciemment qu'une partie d'une information, hors contexte, et se concentre sur cette partie pour renforcer son argumentation ou déformer les faits. La déformation progresse grâce à l'IA et est exacerbée par la course au clic : même le journalisme traditionnel est coupable d'utiliser des titres chargés d'émotion pour ses articles.

Dans votre dernier chapitre, vous insistez sur le fait que, quelle que soit la réglementation des médias par les États, les citoyen-ne-s ont beaucoup à faire par eux-mêmes pour contrer la désinformation...

Les citoyen-ne-s sont libres de choisir leurs sources d'information, et peuvent privilégier celles qui respectent des standards déontologiques. Ils peuvent interroger ce qu'ils voient et lisent. Ils ont le choix des réseaux sociaux qu'ils fréquentent, et peuvent décider de la manière dont ils interagissent sur ces plateformes. Ils peuvent choisir de faire une pause s'ils sont submergés par l'émotion et prendre le temps de réfléchir aux informations qu'ils partagent. Tout le monde doit faire preuve d'esprit critique pour naviguer dans l'espace informationnel en ligne. Même les citoyen-ne-s les plus instruit-e-s ne sont pas toujours en mesure d'identifier une information fiable. Mais ceux d'entre nous qui disposent des connaissances et des outils permettant de repérer la désinformation ont le devoir d'éduquer et d'expliquer comment elle fonctionne. ■

Ceux d'entre nous qui disposent des connaissances et des outils permettant de repérer la désinformation ont le devoir d'expliquer comment elle fonctionne

La Fondation Hirondelle est une organisation suisse à but non lucratif qui assure aux populations confrontées à des crises un accès à des informations fiables, locales et indépendantes. Depuis plus de 30 ans (1995), elle soutient les médias et les journalistes locaux dans des contextes fragiles. A vocation globale et ancrée localement, elle crée des espaces de dialogue pour renforcer les liens et la cohésion sociale dans des sociétés fragmentées.

Impressum

Médiation

Semestriel publié par la Fondation Hirondelle

Directrice de la publication : Caroline Vuillemin

Conception, rédaction : Julie Crenn
Benjamin Bibas / la fabrique documentaire

Conception graphique : Marek Zielinski

Traductions : Benjamin Bibas / la fabrique documentaire
Julie Windebank

Impression : Groux & Graph'style

Avenue du Temple 19C
1012 Lausanne, Suisse

hirondelle.org
info@hirondelle.org
T. + 41 21 654 20 20

Pour nous aider :
UBS Switzerland AG
BIC - SWIFT : CRESCHZZ80A
IBAN : CH32 0483 5041 8522 8100 4

ISSN 2624-8840 (Print)
ISSN 2624-8859 (Online)